Image not found or type unknown

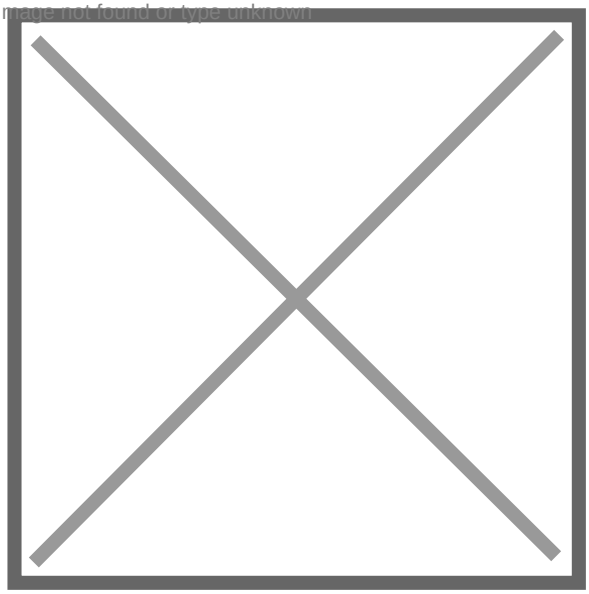

Emplacement de stationnement

Par **moller**, le **19/05/2011** à **09:31**

Bonjour,
J'habite une maison en tant que propriétaire qui donne sur une impasse.
La mairie a décidé de créer des places de parking, dont 5 contre mon mur.
Y-a-t-il une distance à respecter entre mon mur et les emplacements, car ils les ont collés contre le mur.
La mairie a-elle le droit de mettre dans le mur de ma maison des rembardes en fer sans mon autorisation.
Merci pour votre réponse.

Par **chaber**, le **19/05/2011** à **11:25**

bonjour

si le mur est mitoyen ou s'il vous appartient en propre et érigé au ras de votre propriété la municipalité peut faire aménager ses parkings sans distance aucune

Pour les rembardes, la muncipalité ne peut les installer si le mur vous appartient

Par **moller**, le **19/05/2011** à **14:10**

merci

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés